Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 19 (1973)

Heft: 2

Rubrik: Revue de presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

revue de PRESSE

canton de berne

Prix littéraire 1972 de la ville de Berne à Walter Vogt

(A.T.S.) Le Conseil exécutif de la ville de Berne a décerné, sur proposition de la commission littéraire des Ecrivains bernois, le prix littéraire 1972 de la ville de Berne à Walter Vogt pour l'ensemble de son œuvre. Le prix, doté de 10 000 F, lui a été remis le 15 janvier à l'occasion de la première de sa pièce « Thypos ».

Des prix en livres d'une valeur de 3 000 F ont été décernés à MM. Kurt Hutterli, F.-Y. Meyer et Fritz Ringgenberg. Un prix d'encouragement doté de 1 500 francs a enfin été remis à Werner Wuetrich pour ses pièces radiophoniques « Wanderungen » et **« A deplorable swiss story ».**

Chiètres : les funèbres colporteuses ont vécu

(A.T.S.) Le Conseil communal de Chiètres a décidé d'abolir fin 1972 une institution aussi curieuse qu'ancienne. Depuis toujours, chaque fois qu'il survenait un décès dans la commune, deux femmes allaient de porte en porte annoncer la nouvelle et inviter la population à assister à l'enterrement. Depuis le 1er janvier des affiches remplacent ces funèbres colporteuses.

La frontière franco-suisse dans de beaux draps

L'hôtel Franco-Suisse, dans le petit village vaudois de La Cure, est probablement l'un des plus curieux de Suisse. Pourtant, à l'extérieur ou à l'intérieur, rien ne le distingue des maisons qui l'environnent. Il en est autrement de sa situation : la frontière entre la Suisse et la France passe exactement au milieu de l'hôtel : à travers le jardin, les caves, l'escalier et même à travers un grand lit français. Si, avant de s'endormir, le mari veut donner un denier à son épouse, il outrepasse obligatoirement la limite — la limite géographique naturellement.

La frontière traverse la réception. Le client qui s'inscrit a un pied en France et l'autre en Suisse. De même, les deux appareils téléphoniques dépendent des administrations des deux pays. L'un est desservi par les P.T.T. suisses, l'autre par les postes françaises. Suivant que vous prenez l'écouteur de gauche ou de droite, vous payerez les taxes en francs suisses ou en francs français.

Pour gagner les chambres d'hôtel, on passe d'abord de Suisse en France et, à mi-chemin de l'escalier, on revient en Suisse. Suivant le numéro de chambre qu'il occupe, le client doit encore une fois franchir la frontière. Il y a naturellement des deux côtés de l'hôtel des portes qui peuvent être utilisées par chacun. Personne ne vous demande d'où vous venez ni où vous allez.

A l'époque de Napoléon, la route passant par La Cure était une grande voie de communication internationale. Lorsque frontière fut rectifiée, le propriétaire du bien-fonds remarqua immédiatement que la nouvelle frontière passait à travers son terrain. Ce rusé Vaudois comprit aussi très vite les avantages qu'il pourrait tirer de cette situation. Tentant sa chance, il demanda une autorisation de construire. Ce n'est que lorsque la maison fut à peu près terminée que les autorités s'aperçurent que la frontière traversait le bâtiment et demandèrent que les travaux de construction soient immédiatement suspendus. Le maître de l'ouvrage en appela au tribunal qui lui donna raison. Depuis lors, l'hôtel Franco-Suisse de La Cure, avec ses portes qui donnent sur deux pays, symbolise et l'hospitalité helvétique et la liberté des échanges entre deux nations qu'unit une amitié séculaire.

Rep. O.N.S.T.

Hôtel Franco-Suisse : un hôtel pas comme les autres !

Décès d'un peintre jurassien

(A.T.S.) C'est à Montilier, près de Morat, où il s'était établi en 1944, qu'ont eu lieu les obsèques du peintre jurassien Fernand Giauque, décédé dans sa 78e année.

Originaire de Presles, Fernand Giauque est né à Bienne en 1895. Il obtint son baccalauréat à l'école cantonale de Porrentruy, puis suivit les cours de l'école des Arts et Métiers de Zurich. En 1919 et 1920, il fit un séjour à Paris où il fréquenta l'Académie de la Grande-Chaumière. Dès 1921, il résida à Lausanne puis s'installa à Gléresse où il demeura une vingtaine d'années.

Outre la peinture, qui a toujours été sa principale occupation, Giauque s'intéressa à la céramique, à la verrerie, et créa les marionnettes et les décors d'un théâtre où se joua « L'histoire du soldat ». Dans le Jura, Fernand Giauque créa notamment les vitraux du temple de Diesse, inaugurés en 1967.

La Saint-Sylvestre 1972 dans la plus profonde grotte de Suisse

(A.T.S.) Le groupe de spéléologues, qui était parti le 26 décembre pour effectuer une expédition dans la grotte du Baerenschacht, au-dessus de Beatenberg (be), près du lac de Thoune, est parvenu, le matin de la Saint-Sylvestre, à descendre jusqu'à 565 m de profondeur, révélant ainsi la plus profonde grotte de Suisse connue jusqu'à ce jour.

La campagne « Bearenschacht » — une entreprise commune de la société suisse pour la protection des grottes, sections d'Interlaken et Berne — doit permettre de découvrir si le circuit d'eaux souterraines du Schragenfluh (Lucerne) au lac de Thoune est accessible à l'homme.

Nouveau genre d'entreprise à Gstaad

Un nouveau genre d'entreprise vient d'être créé à Gstaad. Les hôtes de la station peuvent faire effectuer au bureau de dactylographie et de congrès, sis à la Chesery platz, de petits travaux d'ordre privé ou professionnel. Le service comprend : la copie de lettres et documents d'après dictée ou selon manuscrit ; la diffusion et la réception de télex et un service rapide de traduction. A cela vient s'ajouter un service de relations publiques et de congrès, qui s'occupe de la préparation d'actions RP, de réceptions, etc.

Dies academicus de l'Université de Berne : collation du titre de docteur honoris causa à l'ambassadeur Jolles

Le dies academicus de l'université de Berne s'est déroulé en décembre. A cette occasion, le titre de docteur honoris causa a été décerné è huit personnalités dont l'ambassadeur Paul-R. Jolles. Dans une allocution, le président du conseil exécutif du canton de Berne, M. Simon Kholer, a insisté sur l'accroissement des charges qu'impose l'université : 101 millions de francs en 1971, 131 en 1972, soit, avec 30 millions d'investissements par année, un septième du budget cantonal. Après avoir souhaité une amélioration profonde de la loi fédérale sur les universités, M. Kohler a annoncé un développement du système des bourses, dont le coût en deux ans a passé de 12 à 22 millions de francs. Le président des étudiants, M. Hansjoerg Bruegger, a parlé de la politisation de ces derniers et du travail de leurs organisations dans le processus de réforme universitaire. Quant au nouveau recteur, M. Walter Kef, il s'est attaché à décrire le rôle de l'ordinateur dans la recherche scientifique. M. Nef succède à M. Georges Redard.

La faculté de droit et des sciences économiques a décerné trois titres de docteur honoris causa, à MM. Paul-R. Jolles, directeur de la division du commerce du Département fédéral de léconomie publique, Georges Gautschi et Karl Oftinger, juriste. La faculté des lettres, deux titres, à MM. Hermann Boeschensten, historien et journaliste, et Gottfried B.-Hermann Fischer, éditeur. La faculté de médecine, un, à M. Gian Toendury, médecin. La faculté des sciences, un, à M. Karl-Ludwig Schmalz, inspecteur cantonal bernois pour la protection de la nature. La faculté de théologie, un, au peintre Willy Fries. (A.T.S.)

« Cas test Berne » : des artistes travaillent le rebut

Environ 30 artistes ont collé, cloué, soudé, enfermé et finalement exposé sous le titre « Cas-test-Berne » des fers à repasser, des drapeaux suisses, des souris blanches et des éléments de véhicules, des fleurs artificielles et autres objets du genre. L'exposition (dans le cadre de la traditionnelle exposition d'hiver) a été ouverte à Berne par la directrice de la « Galerie bernoise », Mme Elisabeth Kornfeld.

Des annonces dans la presse et des prospectus distribués dans les rues ont incité de nombreuses personnes, provenant également de la campagne, à aller la première fois à la galerie où sont déposé d'innombrables objets, affirme la directrice. En huit jours ceux-ci ont été transformés en œuvres d'art par les artistes, parmi lesquels Tinguely. Jusqu'au 27 janvier, le public a pu faire des offres pour chacune des œuvres exposées. Le prix de départ a été fixé à 0,0 franc. Seul le public traditionnel ayant assisté au vernissage, Mme Kornfeld espère que les livreurs des matières premières feront un saut à l'exposition. (A.T.S.)

canton de genève

La colère gronde à Genève

Depuis le premier décembre et jusqu'à la fin du mois, le cœur de la ville de Genève a été fermé. La première expérience dans la cité de Calvin, qui n'a pas été du goût de tout le monde, surtout de la part des commerçants de certaines rues touchées par cette interdiction.

En effet, une bonne centaine de commerçants se plaignent d'une baisse de 30 à 80 % de leur chiffre d'affaire, baisse qui se fait cruellement sentir dans cette période de fin d'année.

Il ne fait aucun doute que Genève ressemble à une ville morte où le piéton devrait être le roi. Hélas, ce n'est pas le cas, car trop de véhicules ont encore le droit de circuler, les cyclistes aussi, et, les transports publics prévus pour compenser le manque de véhicules ne sont pas à la hauteur de leur tâche.

Tous les commerçants lésés se sont réunis pour riposter aux mesures de la police, qu'ils jugent draconiennes, et depuis le mardi 19 décembre, les commerçants ont éteint leurs vitrines dès 19 heures en signe de protestation.

Cette fois le cœur de Genève a été éteint, n'en déplaise à certains, et pourtant l'initiative du Département de police est fort louable pour dégorger le centre et lui éviter l'asphyxie.

Plusieurs villes, désirant également sauver leur centre urbain, attendent avec intérêt les résultats de cette expérience genevoise.

Il est certain que pour en assurer le succès, cette expérience aurait dû être précédée d'une étude préalable et approfondie, en tenant compte de toutes ses répercussions, comme cela a été fait dans d'autres villes européennes où les commerçants enregistrent des augmentations de ventes. Il est déplorable de constater qu'aucune place de parking supplémentaire n'a été prévue pour cette expérience, et, en cheminant à travers les rues vides de tout véhicule, on se croyait revenu une vingtaine d'années en arrière.

Cette expérience ayant pris fin à la fin du mois de décembre, chacun en tirera les conclusions, les discussions iront bon train, nous en reparlerons, à bientôt.

V.

M. Freymond quitte le C.I.C.R.

Lors de sa séance plénière du 14 décembre, le comité international de la Croix-Rouge a pris connaissance avec un vif regret, de la démission de M. Jacques Freymond, membre depuis 1959 et ancien vice-président, annonce un communiqué du C.I.C.R.

A cette occasion, le C.I.C.R. lui a exprimé sa gratitude pour les éminents services qu'il a rendus à l'institution à Genève ou lors de nombreuses missions effectuées en divers pays et notemment lorsqu'il a, en 1969, exercé les fonctions présidentielles à titre intérimaire. (A.T.S.)

Décès de Henri Tanner

Homme de lettres, historien, fondé de pouvoir et sous-directeur pendant 33 ans des « Laiteries réunies », organisation des producteurs de lait du canton de Genève, M. Henri Tanner vient de décéder à l'âge de 75 ans. Il avait notamment été pendant 20 ans rédacteur en chef du « Journal d'agriculture suisse ». Il était, d'autre part, président d'honneur de la Fédération romande de publicité. M. Henri Tanner est, par ailleurs, l'auteur de nombreux ouvrages, en particulier sur Carouge et la Provence. (A.T.S.)

canton des grisons

L'électricité dans la dernière commune suisse qui n'en jouissait pas

(A.T.S.) Composée de sept hameaux, la commune de Saint-Martin, au début de la vallée de Vals, dans les Grisons, était la dernière commune de Suisse qui ne jouissait pas encore de l'électricité. Cette dernière a été installée fin décembre dans un des hameaux de la commune, qui porte également le nom de Saint-Martin et compte 62 habitants. Au début de cette année, l'électricité doit également être installée dans les six autres hameau de la commune.

canton de lucerne

Ecole suisse de ski de Lucerne

L'école suisse de ski de Lucerne entreprend, en collaboration avec les C.F.F., son cours de ski, désormais traditionnel. En plus des cours de ski du dimanche pour adultes et spécialement des classes pour enfants, des cours spéciaux sont aussi donnés le samedi. L'école de ski comporte des classes spéciales pour l'enseignement du mini-ski et pour les adeptes de tours en dehors des pistes. Inscription : bureau de renseignements C.F.F., gare de Lucerne et dans la plupart des magasins de sport de la ville.

canton de neuchâtel

Synode neuchatelois : oui à la reconnaissance mutuelle des baptêmes

(A.T.S.) Réuni en décembre, à Neuchâtel, le synode de l'Eglise réformée a approuvé le projet de convention sur la reconnaissance mutuelle du baptême entre l'Eglise catholique romaine, l'Eglise catholique chrétienne et l'Eglise réformée.

En franchissant cette étape, les Eglises signataires s'engagent à soumettre à un examen commun les baptêmes dont la reconnaissance pourrait susciter des difficultés et à favoriser l'étude commune des problèmes de théologie et de pastorale du baptême qui s'imposent aujourd'hui à toutes les Eglises. Le synode a ensuite approuvé le budget de l'Eglise pour l'an prochain.

Il s'élève à 5,5 millions de francs en augmentation de 300 000 F sur l'exercice en cours et prévoit un déficit de 250 000 F.

Le musée de la Chaux-de-Fonds refuse l'achat d'une série d'aquarelles de Le Corbusier

(A.T.S.) Une galerie genevoise a exposé jusqu'en décembre dernier, et pour la première fois, une étonnante série d'aquarel-

les exécutée en 1926 par le peintre, sculpteur et architecte chaux-de-fonnier Le Corbusier intitulée « Le music-hall ou le « quand-même » des illusions ». Ces œuvres, dont l'existence était ignorée jusqu'à l'année dernière, proviennent de la succession d'un habitant de la Chaux-de-Fonds. Elles ont été offertes au Musée des Beaux-Arts de cette ville pour 250 000 F le tout, les planches séparées valant entre 3 200 et 9 200 F. Or, on a appris que le musée avait répondu négativement à cette offre. Une partie des planches a donc été vendue à des amateurs, les autres attendent encore des acquéreurs.

La nouvelle a suscité de l'émotion dans les milieux artistiques de la Chaux-de-Fonds, qui regrettent que ces aquarelles n'aient pas pu rester dans leur totalité dans la ville natale de Charles-Edouard Jeanneret. La collection, nettement insolite dans son contenu et son exécution, est très caractéristique du style de Le Corbusier sortant de sa période dite « puriste ». Il s'agissait d'une commande pour « un ami suisse », Chaux-de-Fonnier, à un moment où, par l'échec de sa revue « l'Esprit Nouveau » et de nombre de projets, le grand artiste traversait une sombre période tant au point de vue matériel que moral.

« Schwyz » est un nom millénaire

(A.T.S.) L'Association d'histoire du canton de Schwyz a commémoré ces jours-ci la première mention écrite du nom de « Schwyz », le 14 août 1972. A cette date, l'empereur Otto II avait confirmé au couvent d'Einsiedeln, fondé en 934, ses possessions. Le document, conservé dans les archives du couvent, mentionne dans l'actuel canton de Schwyz les possessions d'Ufeneau, de Baech, Freienbach, Altendorf, Sieben, Wangen et, en fin de liste, Suites, la localité actuelle de Schwyz, dont la fondation est certainement bien plus ancienne. C'est d'ailleurs en dernière extrémité que ce document pu être sauvé par l'abbé lors d'une démolition partielle du couvent. Sans cela, la première mention de Schwyz aurait daté de 1045 « seulement ».

Pourquoi, dès lors, n'a-t-on pas organisé à Schwyz une grande fête, comme ce fut le cas dans d'autres lieux du canton ? La raison en est, d'une part, que certains villages apparaissent dans les documents à une date encore plus ancienne, et, d'autre part, la rénovation de l'église paroissiale de Saint-Martin, à Schwyz, a permis de découvrir des tombeaux alamans et une petite église datant de l'an 700.

canton de schaffhouse

(A.T.S.) La nouvelle réserve naturelle « Seldenhalde - Seldenwies », a été créée il y a quelque temps à Schleitheim, dans le canton de Schaffouse. Plus de 60 000 mètres carrés de terrain, le long des rives boisées de la Wutach sont placées sous la protection de la nature. Cette entreprise a reçu l'appui de la Confédération, du canton et de la commune de Schleitheim. Il sera désormais interdit de construire sur ce terrain, d'y déposer des ordures, d'y faire du feu, de camper et même de cueillir des fleurs.

canton du valais

Pas d'autos à Zermatt

Alors qu'à Genève la marmite bout, les citoyens de Zermatt ont refusé, par une forte majorité, l'accès de leur belle station aux véhicules motorisés. Bravo, citoyens de Zermatt, pour votre vote historique, cette décision vous honore et sauvegarde votre village, renommé dans le monde entier, du fléau automobile. Votre décision est pleine de bon sens, car la montagne et les beaux sites qui tendent à disparaître au jour d'aujourd'hui méritent d'être respectés. Pas de route, pas de parking, ceci ne plaît pas à tout le monde, mais vous y gagnez, car, pas de pollution, pas de bruit et surtout pas de carcasses rutilantes qui encombrent les rues, comme dans toutes les autres villes. Encore une fois, bravo.

V.

Victoire du féminisme en Valais

(A.T.S.) Parmi les mille candidats qui se sont présentés ce week-end aux élections communales en Valais, on notait la présence d'une centaine de femmes. Environ la moitié d'entre elles ont été élues soit plus de soixante au total. Elles occuperont des postes de conseillers communaux, de vice-président, de juges et de vice-juges de commune.

La première Valaisanne à avoir été proclamée juge de commune fut Mme Hélène Bossy, de Salvan, dans le district de Saint-Maurice. Les nouvelles femmes élues sont réparties dans quarante-quatre communes dont vingt-quatre dans la partie d'expression allemande du canton. Cinq villes valaisannes auront des femmes au pouvoir, soit Monthey, Sion, Saint-Maurice, Martigny et Viège.

La commune haut-valaisanne de Birgisch compte un vice-président féminin avec Monika Lochmatter, tandis qu'au Conseil communal de Blitzingen on compte deux femmes sur les cinq municipaux élus. Parmi les femmes élues récemment plus de quarante appartiennent au parti démocrate-chrétien et une dizaine au parti radical. Les socialistes valaisans n'ont aucune représentante du beau sexe à l'échelon communal, mais comptent en retour dans leurs rangs,

en la personne de Mme Gabrielle Nanchen, la seule Valaisanne siégeant à Berne.
Le printemps prochain, pour la première fois les Valaisannes prendront place parmi les 130 députés du canton, à la suite du prochain renouvellement du législatif cantonal.

La foire au lard à Martigny

(A.T.S.) Récemment s'est déroulée en Valais l'une des manifestations parmi les plus pittoresques et colorées que connaisse le vieux-pays, « la foire au lard » de Martigny-Bourg.

De tout temps l'antique cité d'octodure, de par sa position proche de la France et de l'Italie, fut le théâtre de marchés et de foires diverses. Du temps des Romains, déjà, on y organisait « la foire aux bœufs » (Forum boarium).

A l'époque des comtes de Savoie, il y a un demi-milénaire déjà, Martigny était connu pour ses foires. La tradition est demeurée bien vivante. C'est ainsi que chaque année, le premier lundi de décembre, on y fait un étonnant commerce de victuailles de toute sorte, principalement de viandes et lard que d'aucuns achètent en gros, emportant même pour l'hiver une moitié de cochon ou davantage. Chaque année, on accourt de toutes les vallées voisines, voire même d'Aoste ou de Savoie, pour prendre part à cette manifestation où le folklore et le commerce font un excellent ménage dans une atmosphère de bonne humeur.

canton de vaud

Mort de Francis Bernier

(A.T.S.) Francis Bernier, qui fut l'un des animateurs les plus populaires de la radio romande, est mort à l'hôpital cantonal de Lausanne, à l'âge de 70 ans.

Après avoir travaillé à Paris comme journaliste au « Poste parisien », Francis Bernier devint l'un des collaborateurs les plus actifs de Radio-Lausanne, de 1940 à 1964. Metteur en ondes et réalisateur, il se fit connaître surtout par des émissions populaires telles que « le maillot jaune de la chanson », « on chante dans ma rue », « entrée libre ». Il inaugura une autre émissoin très connue, « le disque préféré de l'auditeur ». Enfin, il fut le populaire « oncle Francis » du club des petits amis de Radio-Lausanne. Il s'intéressa au théâtre, comme metteur en ondes et auteur de comédies, et au cirque, où il fut l'ami de Grock.

Francis Bernier, de son vrai nom Francis Ecoffey, était originaire de Vulliens (Vaud). Il était domicilié à Lutry.

Les Diablerets : ouverture du 23e Eurotel

Le 23e Eurotel vient d'être ouvert aux Diablerets. Il comporte 220 lits et la plupart des chambres ont un balcon. Par ailleurs des salles de congrès avec installations audio-visuelles y ont été aménagées, de même qu'une salle de jeux pour enfants, une piscine, un sauna, etc. Toutes les chambres ont trois lits (invisibles durant le jour et mis automatiquement en place pour la nuit). Les hôtes disposent aussi d'une petite cuisine et d'un frigidaire. En plus de la salle à manger plusieurs restaurants tels que la « Taverne », le « Grill-room » ont été installés. La pension complète et la demi-pension sont inconnues.

Sixième « Prix Paul Budry 1973 »

(A. T. S.) La Fondation Paul-Budry, avec la collaboration de l'Office national suisse du tourisme, lance son sixième prix littéraire pour 1973. Il honore la mémoire du poète qui fut un des meilleurs chantres du tourisme helvétique et contribue à élever, en la stimulant, la qualité de la littérature touristique. A l'occasion de son 20e anniversaire, la Fondation Paul-Budry décernera son sixième prix réservé aux auteurs de langue française domiciliés en Suisse qui auront présenté les meilleurs ouvrages sous forme de drame, d'épopée ou aussi de roman.

Sujet : la défense de la nature.
Choix :

1. La vallée qui ne veut pas mourir.
2. Les rivières qu'on détourne.
3. La route coupée (Zermatt entre autres).

Le montant total des prix s'élève à 5 000 F, en un ou plusieurs prix.

Les auteurs désirant prendre part au concours doivent signer une formule de participation. Ils sont sensés, de ce fait, connaître le règlement et en accepter ses clauses. Les ouvrages doivent être adressés au plus tard le 30 juin 1973, en deux exemplaires.

Pour la formule de participation s'adresser à la secrétaire de la Fondation Paul-Budry, Mme M. Bellorini, avenue des Alpes 3, 1006 - Lausanne.

La plus grande cave à gruyère du monde

(A.T.S.) La ville vaudoise de Moudon, qui abrite déjà une école de fromagerie, possèdera la plus grande concentration connue de caves à gruyère, permettant de recevoir à la fois quelque 58 000 meules de fromage pour les soins allant du préencavage à la vente aux grossistes.

En 1968, l'Union laitière vaudoise et l'Association des fromagers de Vaud avaient acquis l'Entreprise Beutler s.a., à Moudon, le plus important commerce de gruyère en Suisse, réalisant ainsi la première intégration du secteur fromager entre producteurs de lait et fabricants, et posant le premier

jalon d'une importante concentration du commerce spécialisé. En effet, les fédérations laitières vaudoise-fribourgeoise, du Jura et du Léman, qui possédaient deux commerces de fromage, décidèrent d'installer ceux-ci à Moudon également, pour profiter de la qualité — inégalable pour le gruyère — de caves creuses dans la molasse. C'est ainsi que, en prolongement des actuelles caves Beutler, de nouvelles caves offrant une contenance supplémentaire de 37 500 places sont créées à Moudon.

ploitation et les ventes des caves de Moudon, préencaveront en commun 25 000 meules et aménageront une station unique de traitement automatique des fromages, à laquelle s'ajoutera probablement une installation commune de préemballage.

Une poétesse vaudoise à l'honneur

(A.T.S.) Mme Simone Collet, de Lausanne, a reçu de l'Académie internationale de Lutèce, pour l'année 1972, le diplôme et médaille d'argent, en section théâtre, pour une pièce intitulée « Barbecue », le diplôme et médaille de bronze en section contes et nouvelles et un diplôme d'honneur pour la poésie libre. Mme Simone Collet avait obtenu la médaille d'or 1971 de poésie de cette même académie pour son premier recueil « Cris et silences ».

Le premier « programme-cadre » de l'école romande

(A.T.S.) A Lausanne, la conférence des chefs des Départements de l'instruction publique de la Suisse romande a reçu officiellement le plan d'études romand destiné aux quatre premières années de la scolarité obligatoire, plan d'étude établi dès 1967 par la commission interdépartementale romande de coordination de l'enseignement et qui vient de recevoir l'approbation des Gouvernements cantonaux. Dans un message écrit, le conseiller fédéral Tschudi a souligné l'importance de l'événement : « Plusieurs cantons se sont mis d'accord sur un programme matériel dans un domaine appartenant traditionnellement à l'autonomie cantonale. L'idée de la coordination intercantonale a ainsi prouvé sa viabilité. Puisse cet exemple être suivi dans d'autres régions. »
Ce plan d'études, qui sera appliqué à titre expérimental et pourra donc être révisé au cours des années, concerne les écoliers de 6 à 10 ans. Il précise les axes de marché, les programmes et les composantes méthodologiques, et il répartit l'enseignement en fonction du temps disponible. La langue maternelle et les mathématiques sont les deux disciplines fondamentales, occupant ensemble 60 à 70 pour cent du temps d'enseignement. Vient ensuite l'éducation artistique. Enfin, innovation importante, 10 à 15 pour cent du temps d'enseignement seront consacrés à la connaissance de l'environnement.

Le plan prévoit que, dans les quatre premières années de l'école, l'enseignement est donné trente-huit semaines par an, à raison de neuf demi-journées par semaine.

M. Jean-Pierre Pradervand, président de la conférence des chefs des départements romands de l'instruction publique, a remercié les nombreuses sous-commissions de leur travail, fondé sur un esprit de coordination. Il a relevé que l'avance prise par les cantons romands sur les cantons alémaniques en matière de coordination scolaire s'expliquait par le fait que la Romandie est une minorité. Mais l'exemple romand doit servir d'impulsion à une harmonisation absolument nécessaire, dans l'ensemble du pays.

D'autres orateurs ont montré l'importance du travail d'application du nouveau programme-cadre, sur le plan notamment de la formation des maîtres et du renouveau du matériel.

(Suite de la page 13.)

la pénicilline, particulièrement à la clinique universitaire de Saint-Louis aux Etats-Unis. Ses expériences dans ce domaine, réalisées en collaboration avec le professeur H.-A. Eisen, sont mondialement connues. Ses recherches s'étendent surtout aux allergies provoquées par des médicaments, allergies qui obligent souvent les cliniciens à interrompre des traitements. Son expérience dans le domaine de la biologie moléculaire et de la sensibilisation à la pénicilline a permis à M. Alain de Weck de poursuivre, durant ces dernières années, à Berne, des travaux de synthétisation de dérivés de la pénicilline. Ces dérivés permettent de désensibiliser les patients allergiques, de les libérer de leur allergie et de poursuivr la thérapie de la pénicilline.

M. de Weck a également rendu de précieux services comme organisateur dans le domaine de la recherche sur le plan international. Il est secrétaire général de « l'International Union of Immunogical Societies », vice-président de « l'International Association of Allergology » et président de l'« Association Suisse pour l'Allergie et l'Immunologie » (ATS).

Parmi les participants à la cérémonie qui s'est déroulée à l'ambassade d'Allemagne fédérale à Berne, on notait la présence du professeur W. Hochstrasser, directeur du Département de la science et de la recherche du Département fédéral de l'Intérieur, de M. Max Aebischer, chef du Département de l'Instruction publique du canton de Fribourg, et de M. A. Engel, président de la ville de Worat.

M. Alain de Weck et M. Derrens ont reçu officiellement le prix qui leur est décerné le 25 janvier 1973 à Godesberg-Bonn, en présence du gouvernement d'Allemagne fédérale et de nombreuses personnalités scientifiques (ATS).